

RWANDA

26.10.95

Un soutien « du bout des lèvres », estime le sénateur Destexhe

La Belgique « s'est trompée sur toute la ligne » dans sa politique à l'égard du Rwanda, « en soutenant jusqu'à la dernière heure » le régime de Juvénal Habyarimana, en ne tirant pas « les conclusions » du génocide commis par l'ancien régime et en ne soutenant le nouveau régime que « du bout des lèvres ». Il est désormais grand temps pour elle d'envoyer « une délégation de très haut niveau » à Kigali, de « soutenir le gouvernement actuel », de « faire de la justice une priorité absolue » dans ce pays et de « reprendre un niveau de coopération au moins égal à ce qu'il était du temps de l'ancien régime ».

C'est ce qu'a déclaré en substance mercredi le sénateur PRL Alain Destexhe, qui présentait à la presse son analyse des relations actuelles entre Bruxelles et Kigali et de la récente visite effectuée par le secrétaire d'Etat à la Coopération, Réginald Moreels (CVP).

Une visite qui selon lui intervient bien tard (18 mois après la fin du génocide), alors que les pays voisins de la Belgique ont déjà envoyé depuis longtemps des représentants de leurs gouvernements.

Le Secrétaire d'état à la Coopération au développement Réginald Moreels s'était montré plutôt optimiste mardi, devant la Commission des Affaires étrangères du Sénat, à propos de la situation au Rwanda, pays avec lequel il a annoncé il y a quelques jours la reprise de la coopération.

M. Moreels, qui répondait à une « demande d'explication » (anciennement interpellation) de Jacqueline Mayence (PRL) est notamment d'avis que le « discours franc » qui a prévalu pendant sa visite au Rwanda a permis de briser la glace entre la Belgique et les autorités locales. Il a aussi rappelé que la réconciliation ne serait pas chose facile et passait d'abord par un bon exercice de la justice envers les coupables de violences. La Belgique jouera un rôle important dans la formation des magistrats, a dit M. Moreels, ajoutant qu'un « Conseil de l'avocature » devrait être installé à côté du « Conseil de la magistrature ».

L'aide belge reste conditionnée au respect des droits humanitaires et à l'installation de la démocratie, toutes choses qui seront vérifiées sur place, le ministre étant partisan d'une « politique de conditionnalité par la présence plutôt que par l'absence ». Il considère sa rencontre avec les ministres rwandais comme la tenue « de facto » d'une Commission mixte. Un Comité de concertation se réunira tous les 9 à 12 mois.